

Les pays délibèrent sur les mérites du nouvel accord

Le PrepCom II a préparé le terrain de passionnantes négociations en 2004 pour forger un accord qui succédera à l'AIBT de 1994

LA deuxième session du Comité préparatoire (PrepCom II) pour la négociation de l'accord qui succédera à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux (AIBT 1994) s'est tenue du 10 au 12 novembre 2003, à Yokohama (Japon). Participaient à la session une centaine de délégués représentant les pays membres, des membres potentiels, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales.

Pendant trois jours, les délégués ont examiné le projet de document de travail sur le nouvel accord en vue de clarifier les éléments qu'il contenait, de poser des questions et de présenter leurs avis sur le texte. En définitive, les délégués ont établi un projet de texte final qui servira de base aux délibérations de la Conférence des Nations Unies pour la négociation de l'accord devant succéder à l'AIBT de 1994, qui aura lieu du 26 au 30 juillet 2004 à Genève.

Malgré un séisme qui a secoué la terre sous leurs pieds vers la fin de la session du PrepCom II, les délégués se sont néanmoins accrochés à la base solide qu'ils avaient posée durant toute la session. En fin de compte, les délégués ont réussi à forger un document de travail qui servira de base aux négociations de la Conférence de juillet à Genève. Dans la mesure où le PrepCom II a permis aux pays d'expliquer clairement les préoccupations et les positions qu'ils voulaient faire valoir lors des négociations et dans le projet de document de travail, on peut considérer que la session a été positive. Ce qui ne veut pas dire cependant qu'un accord parfait a régné durant le PrepCom II: le fait est que les positions des pays sont encore très divergentes sur ce qui touche, par exemple, les dispositions financières et le changement du nom de l'Organisation.

Dans la mesure où le PrepCom II a permis aux pays d'expliquer clairement les préoccupations et les positions qu'ils voulaient faire valoir lors des négociations et dans le projet de document de travail, on peut considérer que la session a été positive.

Finances

Dans la foulée de l'introduction d'un programme de travail biennal et d'un budget établi sur deux ans, les délégués du PrepCom ont proposé d'importants changements aux dispositions financières de l'AIBT. Selon la structure actuelle, les activités relatives aux projets et à la politique de l'Organisation sont financées essentiellement par des contributions volontaires. Certains membres producteurs et consommateurs sont d'avis que le financement de ces activités devrait être assuré par des quotes-parts stables mises en recouvrement auprès des membres, plutôt que par des contributions volontaires et imprévisibles.

En conséquence, les délégués ont proposé plusieurs dispositions financières à inclure dans le nouvel AIBT. Deux d'entre eux envisagent le calcul de quotes-parts des membres pour financer le programme biennal des travaux relatifs à la politique de l'Organisation et aux projets. Certains proposent de calculer les quotes-parts en fonction du produit intérieur brut (PIB), du PIB par tête d'habitant, ou du barème des contributions des Nations Unies. Cette dernière option augmenterait sensiblement la base de ressources de l'Organisation, mais elle déplaît à beaucoup de pays.

En plus, les intervenants ont fait preuve de tous vouloir améliorer l'OIBT, et de longs débats ont porté sur des mesures qui permettraient d'accroître l'efficacité de l'Organisation. Certains pays donateurs ont insisté sur la nécessité de réduire les coûts en ne prévoyant plus qu'une session du Conseil par an, tandis que les producteurs s'y sont opposés et ont par la suite avancé la contre-proposition de permettre la tenue de sessions extraordinaires à la demande des groupes de membres. Les décisions qui seront prises à cet égard seront d'une importance capitale et détermineront si l'Organisation reposera sur une assise financière saine pour soutenir comme il se doit les objectifs de l'accord.

Changement du nom de l'OIBT

Même si la portée de l'accord ne s'écarte pas sensiblement de celle de l'AIBT de 1994, il se peut que la façon dont les délégués envisagent le rôle futur de l'Organisation dans le cadre de la politique internationale se modifie considérablement. Un certain nombre de délégués ont préconisé de rebaptiser l'OIBT "Organisation internationale des produits forestiers tropicaux" ou "Organisation internationale des forêts tropicales". Ces suggestions étaient conformes à l'intention de modifier la portée de l'accord et de refléter les efforts visant à mettre davantage en vedette la politique d'aménagement forestier durable dans l'ordre du jour de la politique internationale et à modifier la nature du débat sur les forêts. Changer le nom de l'Organisation donne également à ses membres la possibilité de remodeler la portée de l'Organisation afin que son évolution s'harmonise avec celle des circonstances, tout en s'assurant que l'Organisation maintienne son but original.

De toute évidence, les négociations fournissent une occasion d'améliorer ce qui est déjà un accord bien constitué, que certains considèrent comme un accord modèle pour les produits de base. Mais il faut encore résoudre les désaccords qui subsistent entre les membres de l'OIBT. Plusieurs participants se sont plaints également de la lenteur du processus de négociation et ont suggéré qu'une seule conférence de négociation risquait de ne pas suffire pour achever les négociations comme prévu. De toute manière, les résultats du PrepCom II, à savoir la production d'un document de travail exhaustif et bien fondé pour la Conférence des Nations Unies, augurent bien des renégociations de juillet.

Article inspiré du compte rendu analytique préparé par le Bulletin des négociations de la Terre, volume 24, No 24. Le texte intégral peut être consulté sur le site www.iisd.ca/forestry/itto/prepcom2/